



## MULTIPLIEZ VOS CLIENTS PAS VOS EFFORTS.

Connectez maintenant votre boutique  
à des millions d'acheteurs Zalando en ligne.

**ADHÉREZ MAINTENANT**

**CONNECTED  
RETAIL**

OUVERT À LA CROISSANCE

Carton jaune

# Un budget 2022 incomplet

Plusieurs mesures – et non des moindres, tel le plan de relance par l'investissement – n'ont pas été budgétées



©Freepik



*Mécomptes publics, François Ecalle*

Le Haut Conseil des finances publiques a pour mission de publier un avis sur les prévisions macroéconomiques et sur les prévisions de finances publiques (déficit public, dette...) associées aux projets de loi de finances. Pour la première fois depuis sa création en 2012, il a renoncé à émettre un avis sur les prévisions de finances publiques associées au budget pour 2022.

“Le Haut Conseil des finances publiques a pour la première fois depuis sa création en 2012, renoncé à émettre un avis sur les prévisions de finances publiques associées au budget pour 2022”

En effet, aucun crédit n’y est inscrit pour financer le nouveau plan de relance par l’investissement, alors même que son montant pourrait être de l’ordre de 30 Mds€. Certes, les crédits nécessaires ne seront pour la plupart engagés et payés que sur les exercices postérieurs à 2022, mais les sommes à prévoir pour l’année prochaine pourraient représenter plusieurs milliards d’euros. D’autres mesures, comme le revenu d’engagement en faveur des jeunes ou le plan d’amélioration des compétences, ne sont pas non plus budgétées alors qu’elles pourraient elles aussi coûter plusieurs milliards d’euros.

## A lire également

### L’indépendance dans l’interdépendance

Le ministre des Finances souligne que ces mesures sont connues de tous depuis plusieurs semaines mais, si elles l’étaient vraiment, il n’y aurait pas de raison de les exclure du budget. En réalité, leurs modalités précises, et donc leur coût, ne semblent pas avoir été arbitrées, ce qui constitue un dysfonctionnement du travail de préparation du budget. Si tous les projets d’investissement envisagés ne peuvent pas encore être connus avec précision, il est toujours possible de prévoir une enveloppe globale à l’intérieur de laquelle les projets effectivement retenus devront tenir.

## Projet de loi périmé

Le projet de loi de finances et les rapports annexés, qui doivent être remis au Parlement avant le mardi 5 octobre, seront donc périmés dès leur publication alors qu’ils comportent des informations indispensables pour apprécier la politique du gouvernement.

Il est déjà arrivé que des crédits budgétaires importants soient ajoutés par amendement au cours du débat parlementaire, mais pour répondre à des événements imprévisibles comme la crise financière de 2008 ou le mouvement des gilets jaunes en 2018.

“La sincérité des projets de lois de finances pour les années 2018 à 2021 a été nettement mieux assurée et il est regrettable que cette évolution vertueuse soit remise en question dans le budget pour 2022”

Il est très fréquent que des mesures soient inscrites en loi de finances mais que les crédits nécessaires soient sous-estimés. Dans son avis sur le projet de loi de finances pour 2017, le Haut Conseil avait observé que les risques sur les dépenses étaient de ce fait plus importants que les années précédentes. En raison de cette sous-estimation des dépenses et d’une surestimation des recettes, il avait jugé “improbable” la réduction du déficit public prévue par le Gouvernement pour 2017. Un peu plus tard, la Cour des comptes avait noté des “biais de construction qui affectent la sincérité” du budget de 2017.

La sincérité des projets de lois de finances pour les années 2018 à 2021 a été nettement mieux assurée et il est regrettable que cette évolution vertueuse soit remise en question dans le budget pour 2022. Le Haut Conseil a donc eu raison d’en souligner le caractère incomplet et de refuser de se prononcer.